



Traitement hivernal des rues

Les sévices de l'hiver peuvent arriver et gêner notre mobilité. La Communauté de Communes et les Communes ont travaillé pour organiser une intervention, en cas de besoin (salage - déneigement).



En ce qui concerne Mareil, les rues principales et accès par Jagny, Fontenay et Villiers-le-Sec seront traités. Une largeur de 3 mètres minimum est nécessaire pour le passage du tracteur équipé de sa lame et de son épandeur à sel. Pour obtenir une efficacité optimale, quelques recommandations sont à observer lorsque neige ou verglas seront annoncés par Météo France :

- ne pas garer son véhicule à l'extérieur, s'il est possible de le faire à l'intérieur de sa propriété
- ne pas garer son véhicule à moins de 3 mètres d'un angle de rue, ex: angle rue Montguichet/rue de l'Eglise, angle rue de la Fontaine/rue Régnauld, angle rue de la Fontaine/ chemin de derrière...
- ne pas garer les véhicules des deux côtés de la chaussée, ex : rue de la Fontaine, rue Montguichet.
- Veillez à respecter les emplacements délimités au sol pour le stationnement dans la rue Regnauld